



**Ville de Rumilly**  
Hôtel de Ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 00  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

**Arrêté n° 2023-082/T082**

Nos réf : CH/AF/ODP/cj

## ➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES  
VEHICULES ET DES PIETONS PASSAGE  
CROISOLLET LE 20 MARS 2023 A  
L'OCCASION DE TRAVAUX DE  
RENOVATION D'UN BATIMENT

**Le Maire de RUMILLY**, Haute-Savoie,

**VU** les dispositions du Code Pénal,

**VU** l'article R.411.8 du Code de la Route,

**VU** les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise HAUTE-SAVOIE CHAPE – C2B,

**CONSIDERANT QUE** la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification temporaire de la circulation et du stationnement des véhicules.

### ARRETE

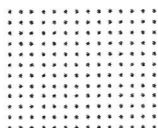
**Article 1<sup>er</sup>** : Pour permettre les travaux de rénovation du bâtiment situé passage Croisollet, entre le numéro 15 et l'Espace Croisollet, réalisés par l'entreprise HAUTE-SAVOIE CHAPE, les engins de chantier sont autorisés à circuler passage Croisollet le lundi 20 mars 2023.

Alinéa 2 : L'accès aux piétons sera maintenu sur ladite place, en dehors du chantier.

**Article 2** : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des travaux par l'entreprise citée à l'article 1<sup>er</sup>.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise HAUTE-SAVOIE CHAPE.

**Article 3** : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



**Article 4** : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- HAUTE-SAVOIE CHAPE,
- Espace Croisollet,
- Les riverains,
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

